



# BELGIQUE

## **Assemblée générale des Nations Unies**

**Dialogue informel interactif sur le rapport du Secrétaire-général relatif à la  
responsabilité de protéger**

***« Un engagement essentiel et constant : mise en œuvre de la responsabilité de  
protéger »***

**Déclaration  
de**

**S.E. Mme Bénédicte FRANKINET**

**Ambassadeur**

**Représentant permanent de la Belgique**

**8 septembre 2015**



Monsieur le Président,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Madame et Monsieur les Conseillers spéciaux,

Je souhaiterais avant tout remercier le Président de l'Assemblée générale pour l'organisation de ce débat. Je remercie également le Secrétaire général pour son excellent rapport, qui fixe six priorités en vue de l'application de la responsabilité de protéger durant la prochaine décennie.

La Belgique s'associe pleinement à la déclaration de l'UE, ainsi qu'à la déclaration commune du groupe d'amis de la responsabilité de protéger. Je souhaiterais néanmoins brièvement m'exprimer à titre national sur quelques points.

Premièrement, cette année est celle du dixième anniversaire du Sommet mondial de 2005, qui consacra le principe de la responsabilité de protéger. Il nous semble opportun et utile que l'Assemblée générale saisisse cette occasion pour adopter une résolution commémorative et qui réaffirme son engagement à l'égard de la responsabilité de protéger. De même, il nous semble nécessaire d'insérer désormais un point « responsabilité de protéger » dans l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

Deuxièmement, il y a de nombreuses actions propres à favoriser la mise en œuvre de la responsabilité de protéger. Toutes sont importantes, mais je souhaite évoquer deux d'entre elles:

- Le droit de veto au Conseil de sécurité:

Les photographies du corps du petit Aylan, gisant sur une plage méditerranéenne, ont glacé chacun de nous. Elles ont mis un nom, un visage – celui d'un petit garçon de trois ans – sur une tragédie. Cette tragédie trouve son origine dans un conflit auquel le pays concerné, premier responsable, le Conseil de sécurité, mais aussi l'ensemble de la communauté internationale n'ont pu mettre fin, en dépit de leur responsabilité de protéger.

Le Conseil de sécurité ne semble pas en mesure de remplir sa responsabilité de protéger tant qu'il sera à la merci de l'utilisation du veto par ses membres permanents.

Dès lors, plus que jamais, la Belgique soutient l'initiative française sur l'encadrement de ce droit de veto. Nous soutenons également le Code de conduite relatif aux actions du Conseil de sécurité contre le crime de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, élaboré au sein du Groupe ACT. Nous invitons tous les Etats membres à exprimer leur soutien envers ces deux initiatives.

- La lutte contre l'impunité:

La lutte contre l'impunité n'est pas une rengaine qu'il faut absolument insérer dans ses interventions aux différents débats organisés dans cette enceinte. Elle signifie concrètement que si l'auteur de crimes de guerre – dont sont victimes des hommes, des femmes et des enfants, ceux dont nous n'avons peut-être pas vu les photos, mais dont les histoires sont malheureusement aussi glaçantes que celles du petit Aylan – non



seulement n'est pas jugé pour les atrocités qu'il a commises, mais en outre est reçu avec honneur de par le monde, il se sentira encouragé à commettre de nouvelles atrocités. La Belgique soutient la Cour pénale internationale dans son effort sans précédent en faveur de la poursuite des auteurs de crimes atroces, où qu'ils se trouvent. En tant que point focal non-coopération WEOG pour le Bureau de l'Assemblée des Etats parties, la Belgique appelle, au nom des victimes des différentes situations traitées par la Cour, chaque Etat membre – qu'ils soit partie ou non au Statut de Rome – à coopérer avec celle-ci.

Troisièmement, permettez-moi, Monsieur le Président, de mettre en évidence quelques-unes des activités entreprises par la Belgique afin de faire face aux défis actuels en matière de responsabilité de protéger:

- Première action: Dans le but de mettre à disposition des Etats un outil pratique leur permettant à la fois de se conformer à leurs obligations internationales et de rendre leurs systèmes judiciaires nationaux efficaces en la matière, l'Argentine, la Belgique, les Pays-Bas et la Slovénie proposent de mettre en place un traité multilatéral moderne de procédure sur l'entraide judiciaire et l'extradition afin de faciliter en pratique la coopération entre les Etats qui procèdent à des enquêtes et des poursuites à l'encontre des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre.
- Deuxième action: La Belgique a conclu avec la Cour pénale internationale six accords pour la protection de témoins et l'exécution de peines. Signalons par ailleurs que nous avons établi une Autorité centrale nationale pour la coopération avec les juridictions internationales, qui permet d'offrir une réponse immédiate aux requêtes de ces juridictions. C'est grâce à cette Autorité centrale que la Belgique a pu arrêter Jean-Pierre Bemba alors qu'il voyageait en Belgique et qu'elle l'a transféré à la Cour pénale internationale.
- Troisième action: La Belgique est également confrontée à la problématique de la radicalisation. Parmi les combattants étrangers qui affluent vers la Syrie et qui contribuent aux drames auxquels les populations locales sont confrontées se trouvent également des Belges. En 2013, les autorités belges ont adopté un plan pour la prévention de la radicalisation. Depuis plusieurs autres projets ont été menés, dont un programme auprès des dix villes les plus touchées, ainsi qu'un plan d'action contre la radicalisation en prison, qui inclut un programme de suivi spécialisé des détenus en voie de radicalisation. D'autres niveaux de pouvoir en Belgique ont aussi lancé des initiatives qui mettent toutes l'accent sur la formation des acteurs du terrain, en ce compris les enseignants et travailleurs sociaux.

Je profite de cette occasion pour signaler que le Conseiller spécial pour la prévention du génocide et la Belgique organisent ce 1<sup>er</sup> octobre à 13 heures un *side-event* ministériel intitulé « *"A comprehensive approach to preventing radicalization, violent extremism and atrocity crimes: activating voices from actors in the field, in particular women"*. Il sera présidé par le Ministre des affaires étrangères belge, Monsieur Didier Reynders, et par le Conseiller spécial pour la prévention du génocide, Monsieur Adama Dieng.

